

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2021

2021/057 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021 dans les forme et rédaction proposées et procède à sa signature avec :

POUR	: 16 voix + 2 procurations
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

2021/058 – PRESCRIPTION DE RETENUES DE GARANTIE

Dans le cadre du marché d'extension et de restructuration de l'école maternelle- aménagement d'un périscolaire, une retenue de garantie a été prélevée sur les titulaires des différents lots.

Cette retenue de garantie est aujourd'hui atteinte par la prescription quadriennale.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription de créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, « toutes créances qui n'ont pas été payées dans un délai de 4 ans à partir du 1er jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis » sont prescrits.

Les créanciers ne s'étant pas manifestés dans le délai évoqué ci-dessus pour réclamer la délibération et le paiement de cette retenue de garantie, et le délai de la prescription quadriennale s'étant écoulé sans interruption, notre commune est donc fondée à récupérer la retenue de garantie constituée et non acquittée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 5 725,69 € TTC.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants par décision modificative du budget primitif 2021.

2021/059 – DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET COMMUNAL

Fonctionnement Dépenses

Article 6453 – cotisations aux caisses de retraite	- 20 000 €
Article 60632 – fournitures de petit équipement	+ 20 000 €
Article 673 - Titres annulés	+ 5 700 €

Article 6811-042 – Dotations aux amort.des immos	+ 28 100 €
Article 023 – virement à la section d'investissement	- 28 100 €

Fonctionnement Recettes

Article 7718 – Autres produits except sur opération de gestion	+ 5 700 €
--	-----------

Investissement Dépenses

Article 10226 – Taxe d'aménagement	+ 200 €
------------------------------------	---------

Investissement Recettes

Article 2804182-040 – Autres org publics	+ 28 100 €
Article 021 – Virement à la section de fonctionnement	- 28 100 €
Article 10222 - FCTVA	+ 200 €

COMMUNE D'OBERSLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2021

2021/060 – ONF : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET PROGRAMMES DES TRAVAUX D'EXPLOITATION POUR L'ANNEE 2022

Après avoir pris connaissance des états de prévision des coupes et des travaux d'exploitation en forêt communale pour l'année 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- D'approuver l'état prévisionnel des coupes tel qu'il est présenté par l'O.N.F., à savoir :
 - Recettes brutes coupes à façonner : 93 680 € HT (volume total de bois 1829 m3)
 - Dépenses d'exploitation : 64 077 € HT
 - Bilan net prévisionnel : 29 603 € HT
- De voter les crédits correspondants au budget primitif « Forêt » de l'année 2022
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions établies par l'O.N.F. au fur et à mesure de l'état d'avancement des coupes et des travaux d'exploitations.

2021/061 – ONF : PRESTATION D'ENCADREMENT DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX POUR L'ANNEE 2022

Après avoir pris connaissance du devis d'exploitation en ATDO-MOE et des prestations d'encadrement des travaux d'exploitation et patrimoniaux (maintenance, sylviculture, infrastructure) en forêt communale pour l'année 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :

- d'approuver le devis n° DEC-22-869203-00446076/14957 chiffré à 5 352,00 € HT concernant la prestation d'encadrement de travaux d'exploitation comme présenté par l'O.N.F. ;
- d'approuver le devis n° DEC-22-869203-00454129/14957 chiffré à 2 221,16 € HT concernant la prestation d'encadrement de travaux de travaux patrimoniaux comme présenté par l'O.N.F. ;
- De voter les crédits correspondants au budget primitif « Forêt » de l'année 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions établies par l'O.N.F.

2021/062 – ACQUISITIONS FONCIERES AU LIEU DIT SCHELMENGRUBE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition foncière de terrains, propriété de Marie Klugesherz, au lieu-dit Schelmengrube, pour un équivalent surface de 11,27 ares.

Section	Parcelle	Adresse	Surface	Propriétaire
13	297	Schelmengrube	9a27ca	Marie KLUGESHERZ
13	299	Schelmengrube	5a99ca	Marie KLUGESHERZ Pour une quote- part d'1/3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** l'acquisition des dites parcelles au prix de 9 500,- euros l'are soit un prix total de 107 065,- €
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de notaire et autres,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette transaction,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2022.

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2021

2021/063 – ACQUISITIONS FONCIERES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition foncière de terrains appartenant à Monsieur Camille SILBERMANN, d'une superficie totale de 44,10 ares pour un prix de 80,-€/are soit un prix total de 3 520,- €.

Le détail des parcelles figure dans le tableau suivant :

Section	Parcelle	Adresse	Surface en m2
05	109	Engelmatt	979
10	164	Spielfeld	1482
10	226	Schmallosen	640
15	90	Kalkofen	1309

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** l'acquisition des dites parcelles au prix global de 3 520,- euros
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de notaire et autres,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette transaction,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2022.

2021/064 – ACQUISITION FONCIERE : ACHAT DE PARCELLES DE VOIRIE RUE DES ACACIAS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de vente de parcelles de voirie rue des Acacias cadastrée section 2 :

PARCELLE N°	CONTENANCE EN M2	PROPRIETAIRE
127	146	Florent KLEIN
129	16	
130	15	

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à acquérir les dites parcelles pour l'euro symbolique (1,-€) ;
- **DE PROCEDER** à cette acquisition foncière par acte administratif ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Alain KLEIN, adjoint en charge de l'urbanisme, à signer l'acte de vente à intervenir, acte qui sera rédigé en la forme administrative ;
- **DE SOLLICITER** l'inscription des parcelles susvisées au Livre Foncier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2022.

2021/065 – ACQUISITION FONCIERE : ACHAT DE PARCELLES DE VOIRIE RUE DES CHASSEURS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de vente de parcelles de voirie rue des Chasseurs cadastrée section 6 :

Propriétaires	Section	Parcelle N°	Contenance en centiares
GRUN Antoine GRUN Marie-Antoinette 24 rue des Chasseurs 67280 OBERHASLACH	6	389	24
	6	467	19
	6	468	40

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2021

GRASSER Anthony GRASSER Marine 31 rue des Chasseurs 67280 OBERHASLACH	6	464	6
WEBER Stéphane WEBER Vanessa 33 rue des Chasseurs 67280 OBERHASLACH	6	466	177
STEYER Franck 37 rue des Chasseurs 67280 OBERHASLACH	6	456	74
DIEUDONNE Michel DIEUDONNE Edith 43 rue des Chasseurs 67280 OBERHASLACH	6	460	181
SCHACH Christophe 7A rue du Capitaine Lahner 67280 OBERHASLACH SCHACH Edith 2 B rue Principale 67280 NIEDERHASLACH SCHACH Fabrice 1 rue du Grepil 67280 OBERHASLACH	6	458	73
WUNSCHER Ralph ERNWEIN Alexandra 45 rue des Chasseurs 67280 OBERHASLACH	6	462	72

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à acquérir les dites parcelles pour l'euro symbolique (1,-€)/ parcelle ;
- **DE PROCEDER** à cette acquisition foncière par acte administratif ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Alain KLEIN, adjoint en charge de l'urbanisme, à signer l'acte de vente à intervenir, acte qui sera rédigé en la forme administrative ;
- **DE SOLLICITER** l'inscription des parcelles susvisées au Livre Foncier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2022.

COMMUNE D'OVERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2021

2021/066 – ACQUISITION FONCIERE : ACHAT DE PARCELLES DE VOIRIE RUE DE LA SOURCE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de vente de parcelles de voirie rue de la Source cadastrée section 10:

PARCELLE N°	CONTENANCE EN CENTIARE	PROPRIETAIRE
388	60	Monsieur BOLLI Michel 33 rue de la Liberté 67190 STILL
391	18	
478	25	
479	27	
480	26	
481	28	
482	24	

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à acquérir les dites parcelles pour l'euro symbolique (1,-€) ;
- **DE PROCEDER** à cette acquisition foncière par acte administratif ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Alain KLEIN, adjoint en charge de l'urbanisme, à signer l'acte de vente à intervenir, acte qui sera rédigé en la forme administrative ;
- **DE SOLLICITER** l'inscription des parcelles susvisées au Livre Foncier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2022.

2021/067 – ACQUISITION FONCIERE : ACHAT DE PARCELLES DE VOIRIE RUE DE LA FORET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de vente de parcelles de voirie rue de la Forêt cadastrée section 6 :

PARCELLE N°	CONTENANCE EN CENTIARE	PROPRIETAIRE
261	Voir plan d'alignement	Thomas BONNIN
260	Env. 15	Fabrice WITTEMER
259	Env. 08	Eric GRAFF
167	Env. 06	Nathalie ANDLAUER
168	Env. 07	
165	Env. 13	
163	Env. 28	Fabrice BARTH
162	Env. 21	Michel KUHN
161	Env. 34	Jean-Paul ECKEL
157	Env. 25	Gérard HECKER
154	Env. 37	
524	27	Louis GOOR
147	Env. 16	Alex WOLFF
146	Env. 35	Virginie FANTI
142	Env. 36	Christian SCHWARTZ
141	Env. 30	René LUTZ
137	Env. 26	Tahar HABOUCHE
135	Env. 03	GALLAIS Patrice et

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2021

134	Env. 24	STALTER Stéphanie
472	Voir plan d'alignement	André BONCOURT
107	Env. 23	Hubert FIX
531	04	Charles JAECK
481	08	Bernard HUMMEL
484	16	
491	Env. 11	Claude CHRISTOPHEL
493	Env. 15	
113	Env. 15	Thierry NUSSLI
115	Env. 26	Mathieu ZISSEL et Séverine VIEIRA
478	Env. 39	Bernard GOEPP
659	Env. 11	Christophe KOCHER
658	Env. 09	Franck NAAS
669	Env. 14	Arnaud BALL
120	Env. 21	René LUTZ
503	Env. 26	Jean-Marc CHEREL
505	Env. 09	
511	Env. 15	Marc KIENZ

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à acquérir les dites parcelles pour l'euro symbolique (1,-€)/ parcelle ;
- **DE PROCEDER** à cette acquisition foncière par acte administratif ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Alain KLEIN, adjoint en charge de l'urbanisme, à signer l'acte de vente à intervenir, acte qui sera rédigé en la forme administrative ;
- **DE SOLLICITER** l'inscription des parcelles susvisées au Livre Foncier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2022.

2021/068 – SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX – ADHESION DEFINITIVE

Le Maire expose le principe de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte regroupant la Collectivité Européenne d'Alsace, la Région Grand Est et les communes souhaitant les services de la Brigade Verte, composée de Gardes Champêtres Intercommunaux.

Pour répondre à l'évolution de la structure, les statuts du Syndicat Mixte ont été remaniés et adaptés. Ils ont été approuvés par délibération du Bureau Exécutif et du Comité Syndical le 30 septembre 2020.

Le texte des statuts proprement dits est précédé d'un préambule exposant rapidement la démarche et les motivations qui ont conduit à la création du Syndicat Mixte et à la possibilité pour celui-ci de recruter des Gardes Champêtres Intercommunaux.

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2021

Les précisions étant apportées et après lecture des statuts, le Conseil Municipal délibère et décide :

1. D'approuver les statuts du Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux.
2. De confirmer son adhésion au dit Syndicat Mixte qui a pour objet l'utilisation en commun de Gardes Champêtres Intercommunaux en vue de permettre la surveillance et la protection des espaces naturels sur le territoire des communes adhérentes.
3. Le Syndicat Mixte est formé pour une durée illimitée.
4. Le siège du Syndicat Mixte est fixé au 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ.
5. En application de l'article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que des statuts du Syndicat Mixte, la contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte sera fixée par le Bureau Exécutif au prorata de la valeur du nombre d'habitants, de la surface du ban communal et du potentiel financier national de la commune.
Par décision du Comité Syndical en date du 12 décembre 1994 cette contribution est soumise à actualisation chaque année. Le Comité Syndical définit le montant de celle-ci qui s'ajoute aux actualisations précédentes.
6. Le Conseil Municipal invite le Maire, autorité de police, à prendre le cas échéant les mesures réglementaires en vue de permettre la mise en œuvre des moyens d'intervention du Syndicat Mixte sur le territoire de la commune.
7. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean BIEHLER comme représentant titulaire et Madame Rachel LE GUERER VERGER comme représentant suppléant de la commune au Comité Syndical du Syndicat Mixte.

2021/069 – TARIF DES PRESTATIONS EN REGIE DE RECETTES – MAISON DES PECHEURS

Considérant la délibération du 29 juin 2015 fixant le prix de la location de la Maison des pêcheurs,
Considérant la nécessité d'actualiser le tarif des prestations en régie de recettes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De fixer le forfait pour une journée en semaine de la location de la Maison des pêcheurs à 60 euros à compter du 1^{er} décembre 2021.

2021/070 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de la MFR de ST DIE dans le cadre de la participation au fonctionnement des établissements pour un élève inscrit dans notre commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, DECIDE :

- Le versement d'une subvention de 100,-€ à la MFR de ST DIE,

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2021

2021/071 – SUBVENTION ANNUELLE AUX ASSOCIATIONS

En complément de la subvention communale annuelle accordée aux associations et votée au budget primitif 2021 soit pour l'Amicale des sapeurs-pompiers, Amicizia, Amis du Nideck, Association Sportive Bruche Hasel (ASBH), Association Sportive et Familiale d'Oberhaslach (ASFO), Association de pêche et de Pisciculture, Chorale Sainte Cécile, Club de tennis de table de la Hasel, Club du 3^{ème} âge, Club vosgien, Comité des fêtes, Couds-ci couds-ça, Ermitage Saint Forent, Football Club de Haslach, Lutins du Nideck, Nideck Tonik, Ski club, Société de musique Château du Nideck et Yoga pour tous.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** du versement de cette subvention à :

- L'association GOSPEL O CŒUR d'un montant de 300,- €

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2021

REPERTOIRE DELIBERATIONS DU 15 NOVEMBRE 2021

N°	OBJET	FEUILLET
57	Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2021	2021/021
58	Prescription de retenues de garantie	
59	Décisions modificatives	
60	ONF : Etat prévisionnel des coupes et programmes des travaux d'exploitation pour l'année 2022	
61	ONF : Prestation d'encadrement des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour l'année 2022	
62	Acquisitions foncières au lieu-dit Schelmengrube	
63	Acquisitions foncières	
64	Acquisition foncière : achat de parcelles de voirie rue des Acacias	
65	Acquisition foncière : achat de parcelles de voirie rue des Chasseurs	
66	Acquisition foncière : achat de parcelles de voirie rue de la Source	
67	Acquisition foncière : achat de parcelles de voirie rue de la Forêt	
68	Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux – adhésion définitive	
69	Tarif des prestations en régie de recettes – maison des pêcheurs	
70	Demande de subvention	
71	Subvention annuelle aux associations	

COMMUNE D'OBERHASLACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2021

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Elus depuis le 15 mars 2020 : **19**
En fonction au 20/09/2021 : **19**
Présents le 15/11/2021 : **16**

NOM et PRENOM	ADRESSE	FONCTION	SIGNATURE
BIEHLER Jean	Le Neufeld 67280 OBERHASLACH	Maire	
JUNGER Fabien	3, rue de la Source 67280 OBERHASLACH	1 ^{er} adjoint au Maire	
RODRIGUEZ Mireille	33, rue du Klintz 67280 OBERHASLACH	2 ^{ème} adjoint au Maire	
HOELTZEL Aurélien	1, rue de Schotten 67280 OBERHASLACH	3 ^{ème} adjointe au Maire	
LE GUERER-VERGER Rachel	11, rue des Pèlerins 67280 OBERHASLACH	4 ^{ème} adjoint au Maire	
KLEIN Alain	47, rue du Klintz 67280 OBERHASLACH	5 ^{ème} adjoint au Maire	
BALDENSPERGER Natacha	30, rue de Schotten 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
DELABAYS Fabienne	16a, rue du Grepil 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	Absente excusée
ENTZMANN Michèle	10, rue de Wasselonne 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
HAZEMANN Bruno	25, rue du Grepil 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
HUBER Carole	4a, rue des Pèlerins 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
LAUBER Sébastien	1, rue du Klintz 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	Absent excusé
NEY Eric	55, rue du Nideck 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
PETIT-GHYSELEN Laetitia	90, rue du Nideck 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
SCHNEIDER Catherine	1, rue de Wasselonne 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
SCHNELZAUER Jean-Luc	5, rue de Schotten 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
WEISHEIT Michèle	18, rue de Schotten 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	Absente
WERNERT Jean-Noël	18, rue du Nideck 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
WIHR Eric	2, rue du Cordonnier 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	